
Nom / Prénom

Numéro de candidat

Comptable spécialisé(e)

14 octobre 2020

COMPTABILITÉ FINANCIÈRE

Durée / Points

90 minutes / 90 points

Cette partie d'examen comprend 13 pages, page de garde incluse. Vérifiez le nombre de pages avant le début de l'épreuve.

Nous vous souhaitons plein succès.

Visa du 1^{er} expert

Visa du 2^e expert

Points

Indications pour tous les problèmes

- Respectez une présentation claire et soignée.
- La TVA est à prendre en considération uniquement lorsque l'indication, par exemple «TVA 7,7 % incluse» ou «comptabilisation selon la méthode au net», est mentionnée dans la consigne et que sa comptabilisation est nécessaire.
- Les comptes à disposition se trouvent sur l'extrait du plan comptable général PME annexé. Aucun autre compte ne pourra en principe être utilisé, exception faite lorsque dans la consigne un compte spécifique est proposé pour la comptabilisation de l'opération.
- Pour les conversions de cours de change, à condition que dans l'exercice concerné aucun cours ne soit donné, le tableau des cours de change figurant sur l'extrait du plan comptable général PME fera office de référence.
- Les écritures comptables devront contenir la désignation des comptes en toutes lettres, par exemple Banque / Caisse, et non en chiffres (numéro de compte). Pour les comptes d'impôt préalable TVA, veuillez ajouter le numéro du compte dans l'intitulé. Les indications correctes seront donc «1170 Impôt préalable TVA» et «1171 Impôt préalable TVA». Les abréviations de comptes sont autorisées pour autant qu'elles soient sans équivoque (par ex. Bq/Cré. L&P).
- Lorsque dans les consignes aucune indication n'est mentionnée, les comptes de stocks sont gérés comme des comptes sans mouvement (méthode de l'inventaire intermittent) et les factures doivent être comptabilisées (pas de comptabilité des postes ouverts).
- Le nombre de lignes requis pour la solution ne doit pas nécessairement être le même que le nombre de lignes proposé dans les grilles de solution (par exemple pour les écritures comptables).
- Les résultats intermédiaires et finaux seront arrondis aux 5 centimes.

Problème 1 – Écritures du journal d'une entreprise individuelle

45,0 points

Comptabilisez les opérations commerciales suivantes de l'indépendant **Willy Balmer**, commerce de tous types de produits d'épicerie fine.

La **TVA** est à comptabiliser selon la **méthode au net** et est calculée selon le régime de la contre-prestation convenue et effective. La **gestion des comptes de stocks** est enregistrée selon la méthode de l'**inventaire permanent**. Tous les montants sont à arrondir au 5 centimes.

En complément au plan comptable PME annexé, les comptes **Créances sur cartes de crédit**, **Consommation propre** et **Correction de l'impôt préalable TVA** sont à disposition.

Partie 1: Différentes opérations commerciales durant la période comptable 2019

1. Achat de marchandises chez l'éleveur de saumons Hans Hansen de Skomsvoll (Norvège) pour NOK 83 050.00. La facture est à comptabiliser.

Doit	Avoir	Montant NOK	Montant CHF

2. Réception de la facture de CHF 2 700.00 pour la prime d'assurance des véhicules d'entreprise.

Doit	Avoir	Montant CHF

3. La facture mensuelle du Garage Roth pour le carburant, se montant à CHF 1 723.20 (TVA 7,7 % incluse), a été payée par virement bancaire mais pas encore comptabilisée. Enregistrez l'opération comptable en relation avec l'avis bancaire.

4. Les ventes du jour aux clients ayant payés par cartes de crédit se montent à CHF 4 428.00 (TVA 2,5 % incluse) et sont comptabilisées à la fin de la journée. Prix d'achat CHF 2 808.00.

5. Un client, qui a régulièrement commandé des marchandises, est insolvable (toutes les factures sont déjà comptabilisées). Selon le concordat, l'indépendant Willy Balmer reprend la marchandise encore vendable pour un prix de vente de CHF 2 152.50 (TVA 2,5 % incluse) avec un prix d'achat de CHF 945.00. Le reste, soit le solde de la créance encore ouverte de CHF 498.10 (TVA 2,5 % incluse) est amortie.

Doit	Avoir	Montant CHF

6. La facture de l'éleveur de saumons Hans Hansen (voir l'opération 1) est payée par banque après déduction d'un escompte de 2 %. Comptabilisez séparément l'escompte, le virement bancaire et la différence de cours.

Doit	Avoir	Montant NOK	Montant CHF
		Diff. de cours	

7. Réception de la facture de l'Administration des douanes pour la TVA en lien avec l'importation de saumons. La douane prend en considération le montant facturé de NOK 83 050.00 et calcule avec un cours de 11.50. Le taux de TVA est de 2,5 %.

Doit	Avoir	Montant CHF

8. Après avoir effectué plusieurs rappels sans succès auprès du client George Gfeller, l'indépendant Willy Balmer engage une mise aux poursuites. La facture de l'Office des poursuites pour l'avance de frais de CHF 73.00 est à comptabiliser.

9. Réception de l'avis de crédit bancaire de CHF 4 295.15 (TVA 2,5 % incluse) de la part de la société de carte de crédit, en référence aux ventes comptabilisées à l'opération 4. La différence correspond à la commission de la société de carte de crédit.

Doit	Avoir	Montant CHF

10. La fiche de salaires des deux employés de l'entreprise individuelle Willy Balmer (montants résumés) pour le mois de novembre se présente comme suit:

Paiement salaires et parts des employés		Parts de l'employeur	
Salaires bruts	8 630.00	AVS, AI, APG	442.30
AVS, AI, APG	-442.30	AC	94.95
AC	-94.95	LPP (caisse de pension)	512.30
LPP (caisse de pension)	-452.70	AAP (LAA)	302.05
AANP (LAA)	-86.30	Cotisations ALFA	138.10
	<u>7 553.75</u>	Frais d'administration AVS	<u>18.20</u>
Allocations familiales	<u>+440.00</u>		
Versement bancaire	<u><u>7 993.75</u></u>	Cotisations totales de l'employeur	<u><u>1 507.90</u></u>

Comptabilisez le paiement des salaires (y compris les allocations familiales) ainsi que les parts des employés et de l'employeur (y compris les frais d'administration AVS). Concernant les parts des employés et de l'employeur, tenir compte uniquement de ce qui est dû aux assurances. Utilisez le compte *Dettes envers assurances sociales* (pas les comptes individuels).

11. Le restaurant Beaulieu facture à l'indépendant Willy Balmer le repas de fin d'année avec les employés un montant de CHF 387.70 (TVA 7,7 % incluse).

12. La créance du client Bertrand Lubert avait été amortie définitivement durant l'année 2017 par l'indépendant Willy Balmer. Aujourd'hui, le débiteur est revenu à meilleure fortune. Il vire le montant total de CHF 512.50 (TVA 2,5 % incluse). Comptabilisez l'avis de crédit de la banque et la TVA.

Doit	Avoir	Montant CHF

Partie 2: Écritures de boucllement au 31.12.2019

13. Tenir compte, avant le boucllement annuel, d'un montant annuel de CHF 5 000.00 (TVA 2,5 % incluse), qui a été convenu avec le service des contributions, pour la consommation propres d'articles dans le magasin de l'entreprise par la famille Balmer.

14. Solde des comptes suivants:

- Du croire (Prov. pertes sur créances): au 01.01. CHF 1 500.00
- Créances clients (Débiteurs): au 01.01. CHF 30 000.00
- au 31.12. CHF 25 000.00

La part en pour cent des pertes de créances présumées pour le boucllement annuel 2019 doit être égale à celui de l'année précédente. L'ajustement de la provision pour pertes sur créances est à comptabiliser.

--	--	--

15. Le mobilier est amorti de manière linéaire et indirecte en utilisant le taux maximum autorisé par la loi fiscale (LIFD). Le mobilier existant affiche au 31.12.2019, avant amortissement, une valeur d'acquisition de CHF 48 000.00 et une valeur comptable de CHF 18 500.00.

--	--	--

16. Les véhicules de fonction sont amortis avec le taux maximum autorisé par la loi fiscale (LIFD) de manière dégressive et directe. Les véhicules existants affichent au 31.12.2019 une valeur d'acquisition avant amortissement de CHF 120 000.00 et une valeur comptable de CHF 68 200.00.

Doit	Avoir	Montant CHF

17. La prime d'assurance RC entreprise pour la période du 01.05.2019 au 30.04.2020 a été comptabilisée mi-avril comme suit: Charges d'assurances / Dettes résultant d'achats (Créanciers) pour CHF 3 300. Comptabilisez la régularisation.

--	--	--

18. Le collaborateur Francis Stebler a obtenu le 31.03.2017 un prêt de CHF 40 000.00. Taux d'intérêt 3 %, échéance d'intérêt au 31.03.

Comptabilisez les intérêts courus, sachant qu'un remboursement partiel de CHF 5 000.00 a été effectué à chaque échéance (première fois le 31.03.2018).

--	--	--

19. Fin novembre 2019, un sous-locataire de l'entreprise individuelle Willy Balmer a payé à l'avance le loyer pour les mois de décembre 2019 à février 2020, pour un montant total de CHF 4 410.00. Ce paiement a été comptabilisé. Procédez à la régularisation.

--	--	--

20. Le compte privé, sur lequel un salaire de CHF 68 000.00 pour le patron et des intérêts sur le capital investi de CHF 4 000.00 ont également été comptabilisés, présente un excédent au crédit de CHF 12 000.00.

- a. Comptabilisez la différence du compte privé de la manière habituelle pour les raisons individuelles.

--	--	--

- b. Déterminez comment le revenu global du propriétaire aurait changé si le salaire du patron n'avait pas été comptabilisé dans la comptabilité financière et cochez la réponse appropriée ci-dessous:

- Le revenu du propriétaire serait plus élevé.
 Le revenu du propriétaire serait inchangé.
 Le revenu du propriétaire serait plus bas.

Problème 2 – Réserves latentes
10,0 points

Veillez trouver ci-dessous des informations sur les réserves latentes de la société Albrecht SA. Tous les chiffres en CHF sont en milliers.

- a. A l'aide des informations suivantes, complétez le tableau ci-dessous avec les trois comptes de bilan pour l'année 2019.

Comptes	Informations concernant l'évaluation
1. Stock marchandises	Les stocks sont sous-évalués d'un tiers au début et à la fin de 2019. Avant le bouclage, une diminution de stock de 16 a été enregistrée dans la comptabilité financière (méthode sans inventaire permanent).
2. Machines de bureau	Avant la comptabilisation des amortissements 2019, le compte <i>Machines de bureau</i> présente un solde de 60 et le compte <i>Cumul d'amortissements machines de bureau</i> un solde de 20 (pas d'achats ni de ventes en 2019). Pour la période de référence, 40 % de la valeur comptable est amortie en externe.
3. Provisions	Les provisions comptabilisées via le compte <i>Autres charges d'exploitation</i> ont été surévaluées de 50 % au début de 2019.

Comptes de bilan	01.01.2019			31.12.2019			Modif. Réserves latentes
	Valeur externe	Valeur interne	Réserves latentes	Valeur externe	Valeur interne	Réserves latentes	
1. Stock marchandises		120					
2. Machines bureau (val. comptable)			5				+4
3. Provisions	30				50		+10

- b. Sur la base du tableau avec les trois comptes de bilan ci-dessus (point a.), créez le compte de résultat interne de la société Albrecht SA pour l'année 2019 (inscrivez les montants dans les champs vides en gris clair).

Compte de résultat 2019 (+ Produit; - Charges)	Externe en CHF	Interne en CHF
Ventes de marchandises	+2 602	
Charges de marchandises	-1 230	
Charges de personnel	-720	
Autres charges d'exploitation	-390	
Amortissements	-45	
Charges financières	-15	
Produits financiers	+3	
Bénéfice (+) ou perte d'exploitation (-)	+205	

Problème 3 – Différents cas

25,0 points

Les cas 1 à 5 peuvent être résolus de manière **indépendante** l'un de l'autre.

Cas 1: Trafic des marchandises sans inventaire permanent (3,0 points)

Walfli SA, entreprise de commerce de marchandises, gère le trafic des marchandises selon la **méthode de l'inventaire intermittent**. Elle comptabilise la **TVA selon la méthode au net** et remplit le décompte TVA selon la **méthode effective**. Les comptes de marchandises au 31.12.2019 se présentent comme suit:

Stock de march.		Charges de march.		Ventes de march.	
5 340		12 600	390	1 480	24 360
480		210	480	90	
	S 5 820		S 11 940	S 22 790	
5 820	5 820	12 810	12 810	24 360	24 360

Calculez les valeurs suivantes:

Valeurs	Montants CHF
Prix de revient d'achat des marchandises achetées	
Prix de revient d'achat des marchandises vendues	
Bénéfice brut	

Cas 2: Méthode TVA au taux de la dette fiscale nette (4,0 points)

Le fabricant de bateaux **Swimdream SA** comptabilise la TVA selon la **méthode au brut** et la calcule selon le régime du **taux de la dette fiscale nette**. Avant le décompte TVA, les comptes correspondants font apparaître les montants suivants:

Charges de matériel 7,7 %		Autres ch. d'expl. 7,7 %		Autres ch. d'expl. 2,5 %		Ventes de produits 7,7 %	
41 830	1 480	24 930	320	850	30	4 150	298 370

Les mouvements des comptes ci-dessus correspondent au chiffre d'affaires du 1^{er} semestre. Indiquez les écritures comptables à la fin du 1^{er} semestre pour le report de la TVA et le décompte TVA avec l'AFC. Le taux de la dette fiscale nette est de 3,5 %. Le virement de la TVA due se fait par la banque.

Doit	Avoir	Montant CHF

Cas 3: Répartition du bénéfice (6,0 points)

Keller SA montre un bénéfice de CHF 1 100 000.00 pour l'année 2019.

Indications complémentaires au 31.12.2019

- Capital-actions CHF 14 000 000.00 (140 000 actions avec une valeur nominale de CHF 100.00)
- Le capital-actions est libéré à hauteur de 50 %.
- Réserve légale issue du capital CHF 250 000.00
- Réserve légale issue du bénéfice CHF 1 110 000.00
- Bénéfice reporté CHF 14 000.00

En tenant compte des informations suivantes, complétez le tableau de répartition du bénéfice partiellement rempli ci-dessous en remplissant les champs vides gris clair (les champs avec un fond noir ne sont pas essentiels pour la solution).

- Réserve légale issue du bénéfice: minimum selon l'art. 671 CO
- Tantièmes: CHF 40 000.00
- Dividendes: autant de pourcents entiers que possible
- Réserve facultative issue du bénéfice est attribuée (voir le tableau de répartition).

Le tableau de répartition du bénéfice de Keller SA pour l'année 2019

(un texte et/ou un nombre doit être inséré dans les six champs vides gris):

		Montant en CHF
Bénéfice de l'exercice		1 100 000.00
Bénéfice reporté		14 000.00
Bénéfice au bilan		1 114 000.00
Réserve légale issue du bénéfice		
Réserve facultative issue du bénéfice		
5 % Dividende		
Tantièmes		40 000.00
Réserve légale issue du bénéfice		4 000.00
Solde à répartir		205 000.00
%	Superdividende	
Nouveau bénéfice reporté		

Cas 4: Comptabilité avec postes ouverts (4,0 points)

Situation de départ

Vous trouverez ci-dessous quelques écritures comptables qui figurent dans le journal de **Schaller SA**, entreprise de commerce de marchandises. Les factures clients et fournisseurs sont enregistrées selon la **méthode de comptabilisation immédiate de la facture** (à réception) et la **TVA** est comptabilisée selon la **méthode au net**, décomptée selon la **méthode effective** sur la base des **contre-prestations convenues**.

No	Doit	Avoir	Montant CHF
1.	Publicité	Dettes rés. achats (créanciers)	4 500.00
	1171 Impôt préalable TVA	Dettes rés. achats (créanciers)	346.50
2.	Dettes rés. achats (créanciers)	Publicité	90.00
	Dettes rés. achats (créanciers)	1171 Impôt préalable TVA	6.95
	Dettes rés. achats (créanciers)	Banque	4 749.55
3.	Charges d'administration	Passifs transitoires	1 150.00

Tâches

Indiquez les écritures comptables pour les opérations commerciales énumérées dans la position de départ, si Schaller SA comptabilisait les factures clients et fournisseurs avec la **méthode des postes ouverts**. La **TVA** est comptabilisée selon la **méthode au net**, décomptée selon la **méthode effective** et sur la **base des contre-prestations reçues**. Si aucune comptabilisation n'est nécessaire dans une opération commerciale, indiquez-le par la mention «Pas d'écriture».

No	Doit	Avoir	Montant CHF
1.			

Cas 5: Opération de reprise (8,0 points)

Bernstein SA, entreprise de commerce de marchandises, achète une nouvelle camionnette de livraison au Garage Hamber pour CHF 68 928.00 (TVA 7,7 % incluse). Un ancien véhicule d'entreprise est repris par le Garage Hamber au prix de CHF 17 232.00 (TVA 7,7 % incluse). À l'époque, ce véhicule avait été acheté par Bernstein SA au prix d'achat de CHF 54 000.00 (hors 7,7 % TVA) et affiche aujourd'hui une valeur comptable de CHF 12 500.00 avant l'échange. La société Bernstein SA amortit de manière indirecte les véhicules. Elle comptabilise la TVA selon la méthode au net et décompte selon la méthode effective et sur la base des contre-prestations convenues. Utilisez le compte de passage *Dettes rés. achats (créanciers)*. Le paiement ne doit pas être comptabilisé.

Indiquez, du point de vue de Bernstein SA, toutes les écritures comptables qui sont nécessaires en relation avec l'achat du nouveau véhicule et l'échange.

Doit	Avoir	Montant CHF

Problème 4 – Entreprise de fabrication

10,0 points

Sur la base du compte de résultat de production suivant pour l'année 2019 de la société **Fischer SA**, fabricant d'étagères de stockage, résolvez les points a. à e. Les chiffres de l'année précédente (2018) ne sont pas pertinents ici et ne sont donc pas présentés, afin de simplifier l'exercice. La gestion des comptes de stocks est effectuée sans inventaire permanent.

Compte de résultat de production 2019	en CHF
Ventes de produits fabriqués	1 935 000
Prestations à soi-même	+55 000
Variation des stocks de produits semi-finis et finis	-27 000
Charges de matériel de production	-554 000
Charges de personnel	-750 800
Autres charges d'exploitation	-460 300
Amortissements	-67 200
Charges financières	-21 500
Produits financiers	+4 900
Impôts directs	-22 800
Bénéfice d'entreprise	91 300

a. Calculez le produit de la production de Fischer SA pour l'année 2019.

Le chiffre d'affaires se monte à CHF _____ (inscrire le montant).

b. Calculez le EBITDA et le EBIT pour la société Fischer SA de l'année 2019.

EBITDA: CHF _____ EBIT: CHF _____ (inscrire les montants)

L'inventaire à fin 2019 du compte *Produits semi-finis et finis* a été ajusté par rapport au solde à nouveau (inventaire initial).

c. Indiquez l'écriture comptable pour la correction de ce stock (le montant est mentionné dans le compte de résultat).

Doit	Avoir	Montant CHF

En 2019, Fischer SA a fabriqué ses étagères de stockage pour son propre entrepôt.

d. Indiquez l'écriture comptable (le montant est mentionné dans le compte de résultat).

--	--	--

e. Décidez, en cochant la case appropriée, quelle déclaration sur le compte de résultat de Fischer SA pour l'année 2019 est correcte. Il n'y a qu'une seule **déclaration** vraie.

- Selon les règles de classification minimale du Code des obligations suisse, il serait permis à Fischer SA de ne pas indiquer explicitement les *Charges de personnel*, mais de les inclure dans la catégorie *Autres charges d'exploitation*.
- Fischer SA n'aura pas de créances douteuses en 2019, car le compte *Pertes sur débiteurs* manque dans le compte de résultat.
- Outre le bénéfice de l'entreprise, le Code des obligations suisse exige qu'au moins le Résultat brut (bénéfice ou perte) et un bénéfice d'exploitation (bénéfice ou perte) soient déclarés.
- Aucune des déclarations ci-dessus n'est correcte.